



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2001/8
8 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975
(Trente et unième session, 25 et 26 octobre 2001,
point 3 a) vii) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE TIR (TIRExB)**

Activités de la TIRExB

Information communiquée par le Secrétaire de la Convention TIR

A. INTRODUCTION

1. À la trentième session du Comité de gestion de la Convention TIR (22 et 23 février 2001), certains représentants ont estimé que, pour favoriser la transparence totale des activités du secrétariat TIR conformément au mandat de la TIRExB, un rapport devait être établi sur la question et soumis pour examen à la prochaine session du Comité de gestion (octobre 2001), en même temps que les comptes de clôture de l'exercice 2000 et que le projet de budget pour l'exercice 2002 (TRANS/WP.30/AC.2/61, par. 16).
2. En réponse à cette demande, le Secrétaire de la Convention TIR a établi le résumé ci-après des principales activités du secrétariat TIR.

B. MANDAT ET HISTORIQUE

3. Aux termes de l'article 12 de l'annexe 8 de la Convention TIR, «le Secrétaire de la Convention TIR est un membre du secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Il exécute les décisions de la Commission de contrôle TIR dans le cadre du mandat de la Commission. Le Secrétaire de la Convention TIR est assisté d'un secrétariat TIR dont la taille est déterminée par le Comité de gestion ».

4. Le Comité de gestion de la Convention TIR a adopté, à sa vingt-quatrième session (26 et 27 février 1998), le mandat de la TIRExB (TRANS/WP.30/AC.2/49, annexe 3) qui énumère, au paragraphe 8, les activités du secrétariat TIR (voir le tableau ci-après). Le paragraphe 7 du mandat souligne également qu'il faut particulièrement veiller à ce que la TIRExB et le secrétariat TIR fonctionnent dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité.

C. RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT TIR CONFORMÉMENT AU MANDAT

5. Le tableau ci-après donne un aperçu des principales activités menées à bien par le secrétariat TIR:

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
Création et gestion d'une banque de données gouvernementale internationale TIR, accessible à toutes les Parties contractantes, sur:		
<ul style="list-style-type: none"> - les transporteurs habilités et ceux dont l'habilitation a été retirée (annexe 9, deuxième partie, par. 4 et 5); 	<p>La banque de données internationale TIR a été créée et elle fonctionne. Elle contient des données sur les 31 000 personnes et plus autorisées à utiliser les carnets TIR ou dont l'habilitation a été retirée, temporairement ou à titre définitif, par les autorités compétentes des Parties contractantes. Elle comprend aussi des renseignements sur les personnes exclues du régime TIR conformément à l'article 38 1) de la Convention. Le cas échéant, les Parties contractantes sont consultées pour vérifier que les données sont à jour et complètes.</p> <p>En vue de faciliter les procédures nationales d'identification et, à un stade ultérieur, l'utilisation efficace de la base de données, une recommandation sur l'incorporation dans le carnet TIR du numéro d'identification de son titulaire a été établie. Adoptée le 20 octobre 2000 par le Comité de gestion de la Convention TIR, cette recommandation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001.</p>	<p>En attendant que la TIRExB et le Comité de gestion de la Convention TIR prennent les décisions pertinentes, les données issues de la base de données n'ont pas encore été diffusées, à l'exception du nombre d'utilisateurs de carnets TIR par pays.</p>

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
	<p>Conformément au paragraphe 3 de cette recommandation, des propositions concernant les procédures voulues et un mécanisme permettant l'accès protégé à la base de données ont été élaborées aux fins d'examen par la TIRExB et le Comité de gestion de la Convention TIR.</p>	
<p>- les carnets TIR volés et falsifiés;</p>	<p>La banque de données en question n'a pas encore été créée.</p>	<p>Le secrétariat TIR n'a reçu des informations que sur un petit nombre de carnets TIR falsifiés.</p> <p>L'IRU a mis au point l'application dite «CUTE-WISE», qui donne aux autorités douanières la possibilité d'accéder en ligne à une base de données sur les carnets TIR volés. Étant donné que les carnets TIR ne peuvent être volés qu'au stade de leur impression, de leur délivrance, de leur émission ou de leur restitution (s'ils étaient volés à un autre moment, cela entraînerait leur non-apurement), faire copier cette base de données par le secrétariat n'apporterait vraisemblablement rien.</p>
<p>- les dispositifs de scellement douanier agréés.</p>	<p>Un registre international relatif aux dispositifs de scellement douanier a été créé et peut être consulté sur papier, dans les trois langues de travail.</p> <p>Des propositions visant à mettre ce registre sur le site Web TIR ont été établies et soumises à la TIRExB pour examen.</p>	<p>En attendant les décisions pertinentes de la TIRExB et/ou du Comité de gestion de la Convention TIR, les données issues du registre ne sont pas accessibles en ligne pour le moment.</p>

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
- les bureaux de douane agréés pour l'accomplissement des opérations TIR (art. 45);	Une enquête a été réalisée auprès des Parties contractantes afin de déterminer si ces listes existent au niveau national et où il est possible de les obtenir. Les résultats de cette enquête et les solutions techniques envisageables pour la création d'une base de données en ligne ont été analysés par la TIRExB et soumis au Comité de gestion de la Convention TIR aux fins d'examen.	
- les points de contact (douanes, organismes veillant à l'application effective, associations nationales, etc.).	Un répertoire international des points de contact TIR a été créé et peut être consulté à la fois sur papier et sur le site Web TIR (seul y ont accès les utilisateurs autorisés).	
D'autres données peuvent également être réunies par exemple, si possible, sur les timbres douaniers agréés, falsifiés ou volés. Une attention particulière doit être apportée à la protection des données, ce qui suppose, entre autres, l'établissement de règles efficaces pour éviter l'accès non autorisé aux fichiers protégés.	Des données sur les timbres douaniers figurent aussi dans le registre relatif aux dispositifs de scellement douanier.	En attendant que la TIRExB se prononce sur l'utilité d'une telle banque de données et sur les ressources nécessaires à son fonctionnement dans de bonnes conditions notamment au plan de la sécurité, le secrétariat TIR n'a rien fait de particulier pour rassembler des renseignements à l'intention de tous les pays qui recourent au régime TIR.
Préparer et assurer le service des sessions de la TIRExB.	La préparation et le service de dix sessions de la TIRExB ont été assurés, y compris l'établissement et la diffusion des ordres du jour et des rapports. Un grand nombre de documents de travail, dont certains ont aussi été traduits en russe, ont été établis.	À la demande du Comité de gestion, tous les rapports approuvés de la TIRExB sont publiés aux fins d'examen par les Parties contractantes.

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
<p>Échange d'informations entre les autorités compétentes des Parties contractantes, les associations nationales, les compagnies d'assurance et les organisations internationales concernées.</p>	<p>Un site Web TIR, qui diffuse un large éventail d'informations, a été créé et est mis à jour en permanence afin de rendre compte de tous les faits nouveaux intervenus dans le cadre du système TIR, tant au niveau international qu'au niveau national.</p> <p>Les Parties contractantes font régulièrement l'objet d'évaluations pour ce qui est des nouvelles mesures nationales de contrôle applicables dans le cadre du régime TIR.</p>	<p>Le site Web TIR est hébergé par un serveur CEE/ONU et géré, sur le plan technique, par le secrétariat de la CEE/ONU.</p>
<p>Fourniture d'un appui administratif pour faciliter le règlement des différends entre Parties contractantes, associations nationales garantes, compagnies d'assurance et l'IRU.</p>	<p>Pour l'essentiel, cette tâche a donné lieu à l'interprétation de la Convention TIR à la suite de nombreuses demandes des Parties concernées. Une base de données électronique dotée d'un mécanisme de recherche est en cours de création afin de faciliter la réalisation de cette tâche et de répondre rapidement aux demandes. Le secrétariat TIR a aussi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - contacté les autorités compétentes de plusieurs Parties contractantes afin d'obtenir des informations plus détaillées sur les nouvelles mesures nationales de contrôle, particulièrement dans les cas où ces mesures ne semblaient pas être conformes à la Convention TIR. Certaines de ces mesures ont été abrogées sur recommandation du secrétariat TIR; 	<p>Le secrétariat TIR n'a reçu que peu de demandes visant à obtenir un appui direct pour le règlement de demandes émanant de services douaniers.</p>

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> - analysé tous les accords conclus entre associations nationales et autorités compétentes, qui ont été déposés jusqu'à présent auprès de la TIRExB, et identifié un certain nombre de points qui pourraient être à l'origine de différends et d'actions en justice au niveau national; - établi des accords-types qui ont été récemment approuvés par la TIRExB; - facilité les contacts entre autorités compétentes et associations nationales garantes de certains pays en cas de différends; - engagé des discussions avec un certain nombre de Parties contractantes afin de résoudre des problèmes liés à l'application du système SAFETIR; - élaboré des propositions destinées à la TIRExB et au Comité de gestion de la Convention TIR en ce qui concerne l'application harmonisée des dispositions contestables de la Convention TIR, par exemple les opérations de multiutilisateurs TIR et l'article 38 de la Convention. 	

Tâches de la TIRExB en vertu de son mandat	Actions entreprises et résultats obtenus	Observations
<p>Dépositaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des accords écrits ou de tout autre instrument juridique établi entre les associations et les autorités compétentes (annexe 9, première partie, par. 1 e de la Convention), - des contrats d'assurance entre les associations nationales et les assureurs nationaux et internationaux (annexe 9, première partie, par. 1 f v); 	<p>Tous les documents mentionnés sont conservés et analysés par le secrétariat. Le cas échéant, les pays concernés sont contactés afin d'obtenir des informations mises à jour ou des explications. La TIRExB et le Comité de gestion de la Convention TIR sont régulièrement informés de la situation en ce qui concerne la transmission des documents requis.</p>	
<p>Fournir des renseignements, proposer des interprétations et apporter une aide à la formation en ce qui concerne l'application du régime TIR, en particulier à l'intention des pays ayant récemment adhéré à la Convention, dans la mise en place des procédures administratives.</p>	<p>Des versions cartonnées et des versions électroniques du Manuel TIR ont été établies et sont disponibles en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien et russe.</p> <p>Une interprétation des dispositions de la Convention TIR a été mise à la disposition des Parties concernées qui en ont fait la demande.</p> <p>Les séminaires de formation ci-après ont eu lieu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séminaire national TIR à Almaty (Kazakhstan); - Séminaire régional TIR pour l'Asie occidentale (Jordanie); - Séminaire national TIR à Tachkent (Ouzbékistan); - Séminaire national TIR à Belgrade (Yougoslavie). 	

D. AUTRES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT TIR

6. Outre les tâches mentionnées expressément dans son mandat, le secrétariat TIR s'est acquitté, à la demande de la TIRExB, d'autres tâches portant essentiellement sur l'établissement de documents pour les sessions du Comité de gestion de la Convention TIR. De plus, le secrétariat TIR a aussi fourni périodiquement des informations sur les activités TIR au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la CEE/ONU (WP.30) et à ses organes subsidiaires (groupes spéciaux d'experts).
